



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 29484

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement des outils numériques à l'école. En effet, malgré la quinzaine de plans numériques déjà élaborés et initiés en 1885 avec le plan « informatique pour tous », il s'avère que l'école de la République a accumulé du retard dans l'acquisition des outils numériques : seules un tiers des collectivités locales seraient efficacement équipées. Aussi, l'école française est aujourd'hui classée au 21^e rang sur 28 dans le classement *school net*. Les plans développés ont ainsi privilégié le déploiement d'équipements informatiques, si bien qu'aujourd'hui, au-delà des disparités géographiques, les élèves disposent en moyenne d'un poste informatique pour 10 en primaire, d'un pour 5 au collège et d'un pour 2,7 au lycée, pour un total d'un million d'ordinateurs sur tout le territoire national. Toutefois, cette réussite quantitative ne doit pas occulter les défis qui demeurent et l'enjeu premier qui touche la pédagogie. En effet, la formation continue et progressive des professeurs aux outils numériques évolutifs fait encore défaut. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour inclure davantage la formation des enseignants aux plans numériques développés. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend favoriser la valorisation des expérimentations novatrices en matière d'enseignement qui décloisonnent les savoirs et modifient les modalités d'évaluation des élèves, fondant une nouvelle pédagogie marquée par un plus fort taux de travail collaboratif.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ainsi que la stratégie numérique engagée par le ministère de l'éducation nationale en décembre 2012 prennent en compte la nécessité de développer la formation continue et progressive des professeurs aux outils numériques, de valoriser les expérimentations, de faciliter une nouvelle pédagogie avec et par le numérique. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication et le bon usage des ressources numériques, notamment pédagogiques, constituent en effet un enjeu et une opportunité majeurs en matière éducative. Non seulement la loi conduit à dispenser une formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques par les enseignants à tous leurs élèves, mais encore l'inscription du numérique pédagogique devient obligatoire dans la formation des enseignants au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. La création d'un service public du numérique éducatif engage par ailleurs, au-delà d'une simple politique d'équipement, à mettre à disposition des écoles et des établissements scolaires une offre diversifiée de services numériques permettant de prolonger l'offre des enseignements qui y sont dispensés, d'enrichir les modalités d'enseignement et de faciliter la mise en oeuvre d'une aide personnalisée à tous les élèves. Elle vise à proposer aux enseignants une offre diversifiée de ressources pédagogiques, des contenus et des services, contribuant à leur formation, ainsi que des outils de suivi de leurs élèves et de communication avec les familles, ou encore à contribuer au développement de projets innovants et à des expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'école et la coopération. La mise en oeuvre de cette politique est d'ores et déjà engagée à travers la mise en ligne des premiers services pour les enseignants, les élèves et les parents, mais aussi dans la construction d'une nouvelle gouvernance nationale et académique rappelée le 10 juin dernier

par le ministre de l'éducation nationale. L'ensemble des feuilles de route numériques académiques proposées pour la rentrée dernière portait un soin particulier à la formation des enseignants et des cadres pour conforter le développement des usages pédagogiques du numérique.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29484

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6314

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 221